



## Commission économique pour l'Europe

### Comité des transports intérieurs

#### Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports

#### Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport

#### Sixième session

Genève, 1<sup>er</sup> et 2 mai 2018

## Rapport du Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport sur sa sixième session

### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation .....	1-3	2
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour) .....	4	2
III. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de bonnes pratiques mises en œuvre au niveau national pour évaluer et calculer les coûts (point 2 de l'ordre du jour) .....	5-7	2
IV. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de la terminologie employée (point 3 de l'ordre du jour) .....	8-12	3
V. Coûts de construction des infrastructures de transport : aperçu des principaux sujets de préoccupation (point 4 de l'ordre du jour) .....	13	3
VI. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts (point 5 de l'ordre du jour) .....	14-15	4
VII. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour) .....	16	5
VIII. Date et lieu de la prochaine session (point 7 de l'ordre du jour) .....	17	5
IX. Adoption des principales décisions (point 8 de l'ordre du jour) .....	18	5



## **I. Participation**

1. Le Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport (ci-après, le « Groupe ») a tenu sa sixième session les 1<sup>er</sup> et 2 mai 2018, sous la présidence de M. A. Maciejewski (Pologne – projet d'autoroute transeuropéenne (TEM)).
2. Des représentants des États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ci-après ont participé à cette session : Chypre, Lituanie, Pologne et Turquie.
3. Des représentants d'une institution spécialisée des Nations Unies, à savoir l'institution chargée du projet TEM, ont pris part à la session, ainsi que des experts des organisations non gouvernementales Red Logistica de Andalucia et Europlatforms.

## **II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)**

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.5/GE.4/11.

4. Le Groupe a adopté son ordre du jour.

## **III. Coûts de construction des infrastructures de transport : Présentation de bonnes pratiques mises en œuvre au niveau national pour évaluer et calculer les coûts (point 2 de l'ordre du jour)**

*Document(s)* : Document informel n° 1.

5. Le Groupe d'experts a rappelé qu'il devait, conformément à son mandat, s'attacher à dégager des modèles, méthodes, outils et bonnes pratiques permettant d'évaluer, de calculer et d'analyser les coûts de construction des infrastructures de transport intérieur.
6. Le Groupe a rappelé qu'à sa précédente session il avait décidé que le deuxième chapitre de son rapport final devait comprendre toutes les méthodes et les bonnes pratiques déjà présentées par les experts, ainsi que les informations supplémentaires que pourraient fournir les États membres de la CEE. De plus, le Président et le secrétariat avaient prié les experts de bien vouloir fournir un document de deux pages faisant la synthèse de leurs exposés, afin qu'il soit inséré dans le chapitre. Un document informel (document informel n° 1) présentant brièvement ces contributions devait être élaboré. Comme suite à cette demande, le secrétariat a indiqué qu'à ce jour il n'avait reçu aucune étude de cas de la part des États membres. Le Président et le secrétariat ont demandé aux pays de faire suite à la demande et de fournir ces informations, car cela apporterait une valeur ajoutée au rapport final du Groupe.
7. En outre, le secrétariat a fourni des informations sur la proposition faite par la Fédération routière internationale (FRI) concernant l'inclusion, dans le deuxième chapitre, de lignes directrices énonçant des principes essentiels à l'intention des gouvernements sur l'élaboration d'un nouvel outil ou d'une nouvelle méthode d'évaluation et de calcul des coûts en question. Le Groupe a été informé que la FRI ne serait pas en mesure de fournir une telle contribution sans frais ; il a donc été décidé qu'à ce stade, l'élaboration de ces directives devait au moins être reportée. Le Groupe devrait prendre une décision à ce sujet à ses prochaines sessions.

#### **IV. Coûts de construction des infrastructures de transport : Présentation de la terminologie employée (point 3 de l'ordre du jour)**

*Document(s)* : Documents informels n<sup>os</sup> 2 et 3.

8. Le Groupe a examiné le document informel n<sup>o</sup> 2, qui contenait une liste de termes et le questionnaire concernant les coûts de construction dans le secteur ferroviaire. Ce document avait été élaboré et présenté par la représentante des chemins de fer polonais (PKP PLK), M<sup>me</sup> M. Kopczyńska. Le Groupe a apporté des modifications au questionnaire afin de le rendre plus clair pour les destinataires. Il a en outre été convenu que tous les termes utilisés dans le questionnaire devaient être intégrés dans la liste de termes fournie. Le Groupe a remercié la représentante des PKP PLK pour l'excellent travail. Il a demandé que les documents soient distribués aux principales parties prenantes telles que l'Union internationale des chemins de fer (UIC), afin de veiller à ce qu'ils soient complets, puis à ce qu'ils soient soumis en tant que documents officiels à la prochaine session du Groupe.

9. Le Groupe a également examiné le document informel n<sup>o</sup> 3, qui contenait une liste de termes et le questionnaire concernant les coûts de construction des ports, et qui avait été établi et présenté par M. J. Koczara, représentant le port de Gdynia (Pologne). Il a examiné les documents pertinents et a apporté des modifications principalement au questionnaire afin de faire en sorte que ce soit les coûts réels de construction qui soient demandés, et non des indicateurs d'efficacité des ports. Il a remercié le représentant du port de Gdynia pour l'excellent travail. Il a demandé que les experts du Groupe distribuent les documents aux principaux ports afin de veiller à ce qu'ils soient complets, puis, une fois achevés, à ce qu'ils soient soumis en tant que documents officiels à la prochaine session du Groupe.

10. Le Groupe a rappelé qu'à ses précédentes sessions il avait examiné et arrêté les termes relatifs aux coûts de construction des terminaux et nœuds intermodaux, ainsi que le questionnaire établi par l'équipe d'experts des terminaux et des nœuds intermodaux sous la supervision d'Europlatforms. Il a été informé que les deux documents avaient été envoyés à l'Union internationale des sociétés de transport combiné rail-route (UIRR) pour commentaires et contributions. Jusqu'à présent, l'UIRR n'avait envoyé aucun commentaire.

11. Le Groupe a également rappelé que la cinquante-troisième session du Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure se tiendrait à Genève du 27 au 29 juin 2018. Le Président et le secrétariat seraient présents à la session du Groupe de travail. Ils présenteraient les travaux du Groupe et le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2018/3, comprenant la liste de termes concernant les coûts de construction des voies navigables intérieures.

12. Le Groupe a décidé que les quatre questionnaires (chemins de fer, voies navigables intérieures, ports et terminaux intermodaux) et les listes de termes pertinents devaient être envoyés conjointement aux ministres des transports des États membres de la CEE une fois que tous les questionnaires auraient été examinés par les principales parties prenantes et donc achevés.

#### **V. Coûts de construction des infrastructures de transport : Aperçu des principaux sujets de préoccupation (point 4 de l'ordre du jour)**

13. Le Groupe a passé en revue les points ci-après tout en examinant les difficultés relatives à l'organisation des futures sessions du Groupe et la participation d'experts spécialisés :

a) Transport routier : le pays chef de file est la Turquie. Les projets de liste de termes et de questionnaire d'étude comparative sont prêts ; ils ont été examinés et approuvés aux sessions du Groupe, et adressés à tous les États membres de la CEE par la voie diplomatique ; les premières réponses ont déjà été reçues ;

b) Transport ferroviaire : l'entité chef de file est les PKP PLK (Pologne), en étroite collaboration avec l'UIC. Les projets de questionnaire et de liste de termes relatifs aux coûts de construction dans le secteur ferroviaire sont prêts et seront soumis en tant que documents formels à la session du Groupe en juin ;

c) Transport par voies navigables : l'organe chef de file sera le Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure. Le projet de liste de termes a été établi par le secrétariat et sera examiné par le Groupe de travail à sa session de juin ;

d) Gares intermodales/centres de fret : l'entité chef de file est Europlatforms. Les projets de liste de termes et de questionnaire sont prêts ; ils ont été examinés aux sessions du Groupe et ont été adressés à l'UIRR pour examen et modification selon que de besoin ;

e) Ports : l'autorité portuaire chef de file est le port de Gdynia. Les projets de liste de termes et de questionnaire sont prêts ; il a été convenu que les experts du Groupe veilleraient à ce que les deux projets de documents soient distribués aux principaux ports de leurs pays pour examen ; ils seront ensuite soumis en tant que documents officiels pour la prochaine session du Groupe en juin.

## **VI. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts (point 5 de l'ordre du jour)**

14. Le Groupe a rappelé que son mandat venait à expiration cette année (juin 2018) et qu'il conviendrait que son rapport final soit soumis pour approbation à la session du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports, en septembre 2018. Il a néanmoins souligné que ce rapport final ne pourrait pas être publié cette année, car les processus de collecte et d'analyse des données venaient tout juste de débiter ou n'avaient pas encore débuté pour certains modes. Par conséquent, une prorogation du mandat du Groupe devrait être demandée à la session du WP.5 en septembre. Il est toutefois convenu qu'un projet de rapport devrait être établi pour la session du WP.5 en septembre, et qu'il devrait comprendre le projet de chapitre deux assorti d'études de cas et d'exemples de bonnes pratiques mises en œuvre dans différents pays, ainsi que le chapitre trois assorti de la liste de termes approuvée pour chaque mode de transport et chaque nœud de transport. En outre, si possible, un projet de chapitre quatre, qui comprendrait les réponses reçues au questionnaire concernant les coûts de construction des routes, devrait être élaboré.

15. Le Groupe a également traité la question de la collecte et de la présentation des données. Le secrétariat a présenté les premières réponses reçues. Jusque-là, sept pays avaient répondu au questionnaire. Le Groupe a formulé quelques observations sur ces réponses et est convenu que des éclaircissements devaient être apportés, par exemple au sujet de la période demandée, qui n'était pas l'année 2016 mais la décennie écoulée. En outre, il a relevé qu'il conviendrait de préciser que le principal but recherché dans le cadre de la présentation des données n'était pas d'établir une comparaison entre les pays sur la base de leurs coûts de construction, mais plutôt de cartographier les renseignements collectés concernant les données réelles et les coûts directs. Ainsi que l'avait proposé le secrétariat, le Groupe a décidé qu'une illustration avec des cartes serait probablement le meilleur moyen de présenter ces données. Il a salué l'exposé présenté par M. M. Arman, représentant de la Turquie, sur la manière dont les données recueillies devraient être présentées et a apprécié que la délégation turque souhaite aider à analyser les données. Il est convenu que si la situation s'y prêtait et si la qualité des données le permettait, une analyse pays par pays devrait être fournie en plus de l'analyse générale. Toutes les conclusions à dégager et tous les calculs à faire devraient être le fait des pays. L'étude ne fournirait que des données dépourvues d'interprétations ou de conclusions.

**VII. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)**

16. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

**VIII. Date et lieu de la prochaine session (point 7 de l'ordre du jour)**

17. La septième session du Groupe d'experts devrait en principe avoir lieu à Genève le 28 juin 2018. Elle devait initialement se tenir sur deux jours (28 et 29), mais le Groupe a décidé qu'un seul jour suffirait.

**IX. Adoption des principales décisions (point 8 de l'ordre du jour)**

18. Le Groupe d'experts a adopté la liste des principales décisions prises à sa sixième session et a demandé au secrétariat et au Président d'établir le rapport complet et de le diffuser aux membres du Groupe afin qu'ils puissent formuler des observations sur les points autres que ceux figurant dans la liste.

---